

Irri.pl@ine

N° 43 – 25 juin 2009 – 2 pages

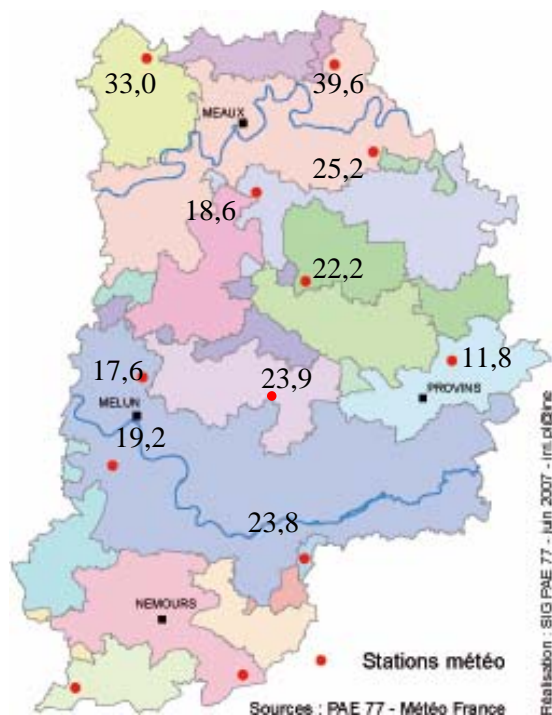
METEO

Les pluies de cette seconde décade de juin correspondent pour la station de Melun aux normales saisonnières.

Le nord du département a reçu une pluviométrie supérieure, correspondant à la répartition habituellement observée, et qui ne se faisait plus sentir depuis quelques semaines.

Les températures, avec 16,7 °C restent au niveau de la moyenne des 30 dernières années.

Les ETP pour la seconde décade de juin affichent 3,4 mm/j de moyenne. Elles sont toujours inférieures à la moyenne des 20 dernières années 3,8 mm/j.



Pluies (mm) du 11 au 20 juin 2009

CULTURES

Nous cherchons des parcelles en betteraves, féveroles, maïs et tournesol pour avoir une répartition sur l'ensemble du département des cultures irriguées, et caler notre modèle de déficit hydrique sur vos pratiques. Ce suivi est d'autant plus important que le département connaît des zones sous restrictions d'utilisation de l'eau.

De plus nous manquons de données pluviométriques sur une partie du département.

Vous devrez nous informer chaque semaine de la pluviométrie sur votre parcelle (ou à défaut votre exploitation) et de vos apports d'eau par irrigation. Si vous souhaitez participer à ce réseau, **contactez le Pôle Agronomie & Environnement ou envoyez un courriel à irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr.**

MAÏS

Le tableau ci-après indique le déficit hydrique calculé sur 6 stations du département. Les premiers maïs, semés vers la fin de la première décade d'avril, sont au stade 11 feuilles.

Stations	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	LA BROsse-MONTCEAUX	TOUQUIN	NANGIS	CHAILLY-EN-BIERE	VOULTON
Classe de RU	Grande	Faible	Moyenne	Grande	Moyenne	Moyenne
Pluie sur station météo 01 avril - 20 juin	201,4	202,6	189,5	178,6	202,2	162,4
Irrigation (mm)	0	0	0	0	0	0
Déficit hydrique (mm) au 20 juin 2009	38	38	27	44	47	66

✓ Conseils en l'absence de pluies supérieures à 10 mm

A partir de 10 mm retarder les passages d'un jour tous les 3 à 4 mm.

➤ Réaliser le premier tour d'eau sur des maïs ayant passé le stade 11 – 12 feuilles en sols superficiels (passage de 30 mm) et moyens (35 à 40 mm au maximum) dans les secteurs les moins arrosés naturellement.

Pour des semis plus tardifs, ou des cultures en sol plus profond (RU supérieure à 150 mm), attendre pour déclencher le premier apport d'eau.

BETTERAVES

Le tableau ci-après indique le déficit hydrique calculé sur 4 stations du département et 1 parcelle.

Stations ou communes	NANGIS	CHAILLY-EN-BIERE	LA BROUSSE-MONTCEAUX	RUMONT	VOULTON
Classe de RU	Grande	Moyenne	Faible	Faible	moyenne
Pluie sur station météo 01 avril - 20 juin	178,6	202,2	202,6	201,4	162,4
Irrigation (mm)	0	0	0	0	0
Déficit hydrique (mm) au 20 juin 2009	38	17	18	18	34

✓ Conseils en l'absence de pluies supérieures à 10 mm

A partir de 10 mm retarder les passages d'un jour tous les 3 à 4 mm.

Même s'il est vrai que les betteraves ont une faculté de rattrapage, l'efficacité de l'irrigation aux mois de juin et juillet est supérieure à celle de fin août.

➤ Réaliser le premier tour d'eau sur les betteraves (hormis les semis de fin avril), avec un apport de 30 mm en sols superficiels et 35 à 40 mm sur les sols moyens dans les secteurs les moins arrosés naturellement.

Pour des semis plus tardifs, ou des cultures en sol plus profond (RU supérieure à 150 mm), attendre pour déclencher le premier apport d'eau.

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

NAPPE DE CHAMPIGNY

Pas de nouvelles données cette semaine :

- Le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indique 47,37 m au 17 juin 2009. Ce niveau reste sous le seuil de crise renforcée (47,60 m).

- Le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indique 121,78 m (cote NGF) au 15 juin 2009. Ce niveau est sous le seuil de crise (123,6 m).

NAPPE DE BEAUCE

Pour la nappe de Beauce, le niveau de l'indicateur Beauce centrale est de 112,89 m au 21 juin 2009.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR
Toute rediffusion et reproduction interdites